

**(( ( teksas )) )**

**son + lumière**

**Tarifs Location 2018**

**TEKSAS sarl 8, rue des Couteliers 57070 METZ Actipôle  
tél: +33(0)3 87 32 56 19 - fax: +33(0)3 87 31 21 58**

**[teksas@wanadoo.fr](mailto:teksas@wanadoo.fr)**

**(( (sonorisation) ))**



((( **mixage** )))

Yamaha MG12/4	15,00
Yamaha MG16CX	18,00
Mackie 1402 VLZ	18,00

((( **mixage numérique** )))

Yamaha LS9 /16	120,00
Yamaha M7CL /48	350,00
Yamaha TF 5 Console numérique 32/16	140,00
<b>Yamaha CL5 + rio32/24 + rio 16/8 + multi 100,00m console 48in 32out</b>	<b>600,00</b>
Soundcraft Vi-1 Console 32/24	350,00
<b>MIDAS PRO2 + DL251 + multi 80,00m console numérique 48in 16out</b>	<b>350,00</b>
MIDAS PRO1 console numérique 24in 16out	160,00

((( **diffusion** )))

Turbosound IMPACT35 50w ligne 100V	10,00
IT40 projecteur son forte puissance 100V	15,00
Nexo PS8 façade/retour 200W	19,00
Nexo PS10 /R2 façade/retour 300W	25,00
MDC15 enceinte façade/retour coaxiale 1'5+1,5' 600W	25,00
<b>Adamson M15 retour de scène bi-amplifié 600W</b>	<b>45,00</b>
Adamson LX12.5 façade 600W	30,00
Nexo RS15 subbass 2x15" 1,5kW	40,00
Nexo ALPHAE Hi-Mid/Bass 1,5kW	76,00

Mach MT182T subbass 2x18" 2kW	40,00
Adamson METRIX enceinte line source* ultra compacte 2 voies	35,00
Adamson METRIX Wave enceinte line source* ultra compacte 2 voies	35,00
Adamson METRIX Bass enceinte bass*	32,00
Mdc renfort SUBBASS 3x18"*	50,00
<b>ADAMSON S10 line source* compacte ENERGIA 2x10' 2 voies</b>	<b>45,00</b>
<b>ADAMSON E12 line source* ENERGIA 2x12' 3 voies</b>	<b>85,00</b>

*\* les systèmes line source nécessitent un technicien habilité pour leur exploitation*

### ((( amplification )))

Rack d'amplification numérique Nexo NxAMP 4x1	60,00
<b>Rack amplification numérique POWERSOFT X4 4x3500W</b>	<b>70,00</b>
<b>Rack de bi-amplification LAB GRUPPEN PLM 10000Q pour 2 M15 Adamson</b>	<b>80,00</b>
LAB GRUPPEN PLM 10000Q amplificateur numérique 4x2500W*	80,00
LAB GRUPPEN 12K44 amplificateur numérique 4x2500W*	80,00
Rack d'amplification avec proc. Nexo pour 2/4 ALPHAE Nexo	107,00
Rack d'amplification avec contrôleur pour 2 MT182T Mach	46,00

*\*les systèmes line source nécessitent un technicien habilité pour leur exploitation*

## ((( périphériques )))

Xta GQ60 égaliseur 2x30 bandes	20,00
Tc Electronic D-TWO Delay	15,00
Avalon VT-737sp pré-amp à lampes class A mono	74,00
Avalon VT-747sp pré-amp à lampes class A stéréo	74,00
Empirical Lab DISTRESSOR EL8 compresseur mono	52,00
TC Electronic M2000 multi-effets	18,00
Lexicon PCM81 multi-effets	36,00
Lexicon PCM70 multi-effets	36,00

## ((( microphones )))

Shure SM58 dynamique cardioïde	5,00
Shure Beta58A dynamique supercardioïde	7,00
Shure Beta87A statique supercardioïde	15,00
Shure SM57 dynamique cardioïde	5,00
Shure Beta57A dynamique supercardioïde	7,00
Shure Beta52A dynamique cardioïde	7,00
Shure Beta56A dynamique cardioïde	7,00
Shure Beta98D/S statique supercardioïde	15,00
Shure Beta91 electret supercardioïde	13,00
Shure SM81 electret supercardioïde	10,00
Shure mx412 micro col de cygne	25,00

Shure WL185 micro cravate cardioïde	15,00
Beyerdynamic M88TG dynamique hypercardioïde	10,00
Akg C535EB statique cardioïde	10,00
Akg D112 dynamique cardioïde	7,00
Akg C430 electret cardioïde	8,00
Akg C451 electret cardioïde	15,00
Akg C414 statique directivité réglable	30,00
Akg C214 statique cardioïde	20,00
Akg C411 micro miniature pour instruments	20,00
Audiotechnica AT350 condenser cardioïde + clip	15,00
Audiotechnica AT4041 electret cardioïde	8,00
Audiotechnica AT4050ST micro statique directivité variable	30,00
Audix D6 micro grosse caisse	8,00
Electrovoice RE27 dynamique cardioïde	15,00
Neumann KMS105 statique cardioïde	25,00
Neumann KM184 electret cardioïde	27,00
Sennheiser e602 dynamique cardioïde	5,00
Sennheiser e604 dynamique cardioïde	5,00
Sennheiser e606 dynamique supercardioïde	5,00
Sennheiser e904 dynamique cardioïde	6,50
Sennheiser e906 dynamique supercardioïde	6,50
Sennheiser MD441 U dynamique cardioïde	20,00
Sennheiser MD421 U4 dynamique cardioïde	7,00
Sennheiser K6/ME66 supercardioïde/lobe	20,00
Dpa 4060 micro miniature	20,00
Dpa 4088 micro casque cardio	50,00
Dpa 4066 micro casque omni	50,00
Dpa 4099 micro instrument miniature	24,00

Stage line boitier de direct passif	3,00
Bss AR133 boitier de direct actif	7,00
Radial boitier de direct actif 8 circuits	40,00

### ((( liaisons UHF )))

Sennheiser eW135G2 emetteur main capsule dynamique cardioïde	46,00
Sennheiser em300 G3 récepteur HF	35,00
Sennheiser sk300 G3 Bodypack	20,00
Sennheiser skm300 G3 845 émetteur main	20,00
Sennheiser asa1 splitter 4	25,00
Sennheiser A1031U antenne omni	20,00
Sennheiser A2003UHFS antenne directionnelle	20,00
Micro-casque discret couleur chair HSE150 omni	10,00
Micro-casque discret couleur chair HSE151 cardio	10,00
Sennheiser micro cravate MKE2 Gold	12,00
Dpa 4060 micro miniature	20,00
Shure UR1 bodypack	40,00
Shure UR2 émetteur main	40,00
Shure UR4D double récepteur	80,00
Shure cellule 58/b58/b87	5,00
Shure cellule KSM9	10,00

### ((( Ear monitor )))

Shure PSM900 système complet avec casque SE-215	85,00
Shure PSM1000 double système complet avec casques SE-215	170,00
Fisher Amps ear monitor filaire ampli casque	30,00



**((( multipaires audio )))**

Multipaire audio 8 in 10m	10,00
Multipaire audio 16 in 15m	20,00
Multipaire audio 16 in/8 out 30m	38,00
Multipaire audio 24 in/6 out 30m	50,00
Multipaire audio 32 in/8 out 60m	100,00
Multipaire audio 40 in/8 out 80m	120,00
Multipaire audio 48 modulaire 2x24 / Nodal / sous patch scène	200,00

**((( sources )))**

Lecteur CD SONY/YAMAHA/TASCAM	15,00
Lecteur / enregistreur MD	21,00

**(( ( lumière )) )**



## ((( projecteurs Traditionnels )))

Projecteur PAR36 F1 220V/30W Solo	5,00
Projecteur PAR56 220V/300W Solo	5,00
Projecteur PAR64 220V/1000W Solo	5,00
Projecteur PAR64 Lyre renforcée pour passe-couleurs 220V/1000W Solo	6,00
Projecteur MULTI-BEAM CDM-T 150W solo	10,00
Projecteur MULTI-BEAM HPL 575W solo	7,00
Projecteur assymétrique H-PIT 400W	15,00
Barre de 6 PAR64 220V/1000W Harting	30,00
Chroma-Q PLUS passe-couleurs PAR64 20 couleurs (kit de 4 + alim)	80,00
Robert Juliat 310 HPC projecteur plan convexe 1000W 8°-63°	8,00
<b>Robert Juliat 329 HPC projecteur plan convexe 2000W 16°-72°</b>	<b>13,00</b>
Robert Juliat 613SX projecteur découpe 1000W 28°-64°	21,00
Robert Juliat 614SX projecteur découpe 1000W 13°-43°	18,00
<b>Robert Juliat 713SX2 projecteur découpe 2000W 29°-50°</b>	<b>31,00</b>
<b>Robert Juliat 714SX2 projecteur découpe 2000W 15°-40°</b>	<b>31,00</b>
LTM Fresnel 5kw	28,00
<b>Robert Juliat Super KORRIGAN projecteur poursuite HMI1200W</b>	<b>110,00</b>
Projecteur horiziode 220V/500W	3,00
Adb ACP1001 horiziode assymétrique 220V/1000W	6,00
Starway CLAP1000 "Mickey" 4x dichro. 250W avec volets	8,00
Série ACL PAR64 28V/250W	45,00
Source FL1300 2xPAR36 120V/650W DWE	8,00
Blinder 4xPAR36 120V/650W DWE	15,00
Série rampe T9 Opéra 9x Dichro. 75W	32,00
Coemar VERSATILE effet tunnel 220V/1000W	13,00

<b>Showtec rampe SUNSTRIP Active DMX 10x Dichro 75W</b>	<b>20,00</b>
Stroboscope 1500W DMX	20,00
Stroboscope ATOMIC 3000	30,00
Effet disco MARTIN Mania	15,00
Black-gun 400W projecteur lumière noire	20,00
OXO multipar 600 halogène lentille interchangeable	7,00

### ((( projecteurs asservis )))

Robe BEAM 250XT changeur de couleurs MSD250/2	28,00
Robe ROBIN 300E Spot lyre spot, trichro, zoom, iris, frost, hot spot 300MSD/2 Gold	76,00
Martin MAC250 Entour lyre spot MSD250/2	50,00
Martin MAC700 PROFILE Lyre spot, trichro, zoom, iris, frost 700HTI	125,00
Martin MAC700 WASH Lyre Wash, trichro, zoom, frost 700HTI	125,00
Martin MAC AURA wash led quadrichromie	80,00
<b>Martin MAC Viper profile lyre spot</b>	<b>200,00</b>
Jb Lighting A7ZOOM Lyre Wash 108 Leds RVB Luxeon 8°-28° zoom motorisé	80,00
Clay Paky SHARPY lire beam 190W	100,00

## ((( leds )))

Starway FINEKOLOR barre 24 leds 1W (8xR, 8xV, 8xB) IP65	30,00
<b>Oxo MINI BEAM 7 leds RGB-W 5W double lyre, télécommande en option</b>	<b>20,00</b>
<b>Oxo MULTI BEAM 18 leds RGB-W 5W double lyre, IP65</b>	<b>35,00</b>
<b>Prolight HALUPIX matrice à led 7x7 49x3w</b>	<b>40,00</b>
<b>Prolight SmartBat projecteur led RGB autonome sur batterie 4x8w</b>	<b>25,00</b>
Starway Slimcolor par led 7x10W	25,00
<b>MARTIN PAR RUSH2 par led 12x10W RGBW + zoom</b>	<b>35,00</b>

## ((( pupitres DMX )))

ADB MAXIM 12/24 pupitre 12/24	30,00
Strand Lighting STRAND100 pupitre 12 voies 2 prépa.	25,00
Ma Lighting LIGHTCOMMANDER 24/48 pupitre à mémoires 24 voies 2 prépa.	60,00
Ma Lighting LIGHTCOMMANDER 48/96 pupitre à mémoires 24 voies 2 prépa.	100,00
Ma Lighting SCANCOMMANDER pupitre pour asservis 512 circuits	100,00
Ma Lighting GRAND MA Ultra-Light pupitre pour asservis 2048 circuits Ethernet/Dmx	200,00
<b>Ma Lighting GRAND MA II Light pupitre pour asservis 2048 circuits Ethernet/Dmx</b>	<b>350,00</b>
<b>Avolites Quartz Titan pupitre automatique</b>	<b>150,00</b>

## ((( gradateurs )))

Showtech UPR2 gradateur 1x1kW	10,00
Rve BOX45 gradateur 4x1kW	15,00
Rve EASY12 gradateur 12x2,3kW	40,00

RVE LIVE 3x5kw	31,50
<b>((( accessoires DMX )))</b>	

Botex DB-2 booster Dmx 2 out 3/5 points	15,00
Botex DB-4 booster Dmx 4 out 3/5 points	20,00

**((( effets )))**

Robé HAZE400 machine à brouillard (groupe compresseur) Dmx	40,00
Robé FAZE1000 machine à fumée Dmx	40,00
Look UNIQUE machine à fumée/brouillard Dmx	40,00

**((( levage )))**

Robert Juliat pied de projecteur 2,50m	7,00
ASD BR50 barre de couplage projecteur 1,50m	3,00
ASD MT240 pied de projecteur 2m40	7,00
ASD ALT400 pied élévateur à treuil 4,00m 100kg maxi	24,00
ASD ALT470 pied élévateur à treuil 4,70m 150kg maxi	40,00
ASD ALT550 pied élévateur à treuil 5,50m 225kg maxi	60,00

<b>VMB TLA500 pied de levage pour système line array / H 7,00m / Charge 500kg</b>	<b>100,00</b>
---	---------------

Palan manuel 500kg	40,00
--------------------	-------

Prolift moteur de levage AETOS 250kg / 20,00m de chaîne	40,00
Prolift moteur de levage AETOS 500kg / 20,00m de chaîne	60,00
Prolyft télécommande 2 moteurs	30,00

**((( tissus )))**

Pendrillon molleton noir 4,00m Ht x 3,00m L classe M1	20,00
Pendrillon molleton noir 5,00m Ht x 3,00m L classe M1	25,00
Pendrillon molleton noir 5,00m Ht x 6,00m L classe M1	35,00
Toile elasthan triangle rectangle 3,00m x 5,00m classe M1	30,00

**((( structure )))**

Polyte X30V050 structure carré 290 section 0,50m	7,00
Polyte X30V050 structure carré 290 section 1,00m	10,00
Polyte X30V050 structure carré 290 section 2,00m	18,00
Polyte X30V003 structure carré angle 2D 90°	18,00
Polyte X30V012 structure carré angle 3D 90° pied	18,00
Polyte X30V017 structure carré angle 3D 90° té	18,00
Polyte X30V020 structure carré angle 4D 90° pied	23,00
Polyte X30V embase de sol structure carré 290	5,00
Polyte X30V embase lourde structure carré 290 60kg 0,80m diam.	30,00
Polyte X30V tête de totem carré 290 pour asservis	15,00
Tube aluminium manchonné 3,00m 50mm de diam.	3,00
Doughty collier twist 50mm diam.	3,00

**((( intercoms )))**

Tecpro Kit intercom 3 postes micro-casque	50,00
Matra Talkie-walkie 446MhZ	7,00



**ALTAIR kit intercom HF 4 postes****120,00****((( électricité )))**

Armoire de protection/distribution 125A	70,00
Armoire de protection/distribution 63A	40,00
Armoire de protection/distribution 32A	25,00
Prolongateur 125A P17 50m	25,00
Prolongateur 63A P17 25,00m	10,00
Prolongateur 63A P17 5,00m	5,00
Prolongateur 32A P17 50,00m	10,00
Prolongateur 32A P17 25,00m	7,00
Prolongateur 32A P17 5,00m	3,00
Téma JUNIOR passage de câbles 3 canaux 100 x 29 x 4,8cm	15,00

# ((( conditions de location )))

## Art.1 - RESERVATION :

- 1.a. Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de locations quelles que soient les clauses figurant au sein des bons de commande des clients.
- 1.b. Aucune réservation n'est consentie sans la réception préalable d'un écrit, courrier ou fax, de la part du client.
- 1.c. L'envoi d'un écrit par courrier ou fax ne peut rendre obligation au loueur, d'honorer cette location, le loueur, ou la société propriétaire du matériel, se réservant la possibilité de refuser par écrit une commande qu'elle ne pourrait honorer. Sur demande expresse, le loueur peut confirmer par fax la validité de cette commande.
- 1.d. Toute réservation devra être accompagnée d'un acompte de 40% du montant total TTC de la commande.
- 1.e. Dans le cadre d'une annulation de réservation, l'acompte versé reste acquis au loueur à titre de dédommagement forfaitaire.
- 1.f. Le client devra signaler lors de sa réservation si l'utilisation du matériel s'effectue en dehors du territoire français.

## Art.2 - RETRAIT DU MATERIEL :

- 2.a. Le retrait du matériel s'effectue en échange d'un dépôt de garantie (à la discrétion du loueur) accompagné de la totalité du règlement de la location ou d'un bon de commande pour les sociétés ayant un compte ouvert dans les livres du loueur.  
En cas de dépôt de garantie, elle ne sera restituée uniquement qu'après vérification du matériel au retour au dépôt, et complet paiement des factures.
- 2.b. Les particuliers et associations devront fournir une carte d'identité du titulaire du compte, et les statuts de l'association ainsi qu'une quittance PTT ou EDF libellée à l'adresse des chèques.
- 2.c. Le client qui le désire est convié à assister à l'essai du matériel mis en oeuvre systématiquement avant chaque départ. Après essai concluant, le matériel est considéré en parfait état de fonctionnement même si le client n'a pas assisté au test.

2.d. L'enlèvement s'effectue du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30. Eventuellement, sur demande expresse, l'enlèvement peut s'effectuer le samedi matin.

Art.3 - DUREE DE LA LOCATION :

3.a. Le matériel est toujours accompagné d'un bon de location ou de livraison sur lequel figure les dates et heures de l'enlèvement ainsi que la date présumé du retour.

3.b. La durée de location est exprimée en jour et commence du jour du retrait du matériel au jour de retour physique du matériel en nos locaux, dimanches, et jours fériés compris, sans tenir compte de l'utilisation ou non du matériel.

Art.4 - RESTITUTION DU MATERIEL :

4.a. Le client est tenu de restituer le matériel loué dans nos locaux, à la date prévue sur le bon de location ou de livraison.

4.b. Toute prolongation de location devra être signalée 24h00 avant le retour initialement prévu et ne pourra se faire qu'après l'accord du loueur. Cette prolongation devra être systématiquement confirmée par un nouveau bon de commande dans les mêmes délais. En cas de prolongation, les principes de facturation appliqués à la commande ne seront pas forcément maintenus.

4.c. Le client sera tenu pour responsable des préjudices subis par le loueur et sa clientèle pour tous retards dans la remise du matériel.

4.d. Tous matériel manquant ou défectueux sera facturé sur la base du tarif du loueur en vigueur valeur neuve. Un délai de 48h00 sera admis pour la restitution de petits matériels et accessoires manquants au retour. Passé ce délai, la facturation deviendra définitive.

4.e. Aucune contestation ne sera retenue après une location si le client n'a pas testé le matériel à son retour en présence de nos techniciens.

Art.5 - TARIFS :

5.a. Les prix facturés sont ceux en vigueur le jour du retrait, le loueur se réservant le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans préavis. Le taux de T.V.A. appliqué est actuellement de 19,60% sur l'ensemble des services offerts.

Art.6 - CONDITIONS DE REGLEMENT :

6.a. Le loueur, sous l'accord de son service financier, pourra procéder à l'ouverture d'un compte client dans nos livres. Cette ouverture ne pourra se faire sans un extrait K-Bis de moins de trois mois ainsi que d'un RIB ou un RIP.

6.b. Sauf conditions particulières négociées à l'ouverture d'un compte, les factures sont payables à l'enlèvement du matériel. Si, au retour, il reste un solde à payer au loueur, le paiement devra être effectué immédiatement.

6.c. Conformément à l'article 3 de la loi n°92-1442 du 31 décembre 1992, les prorogations d'échéances entraîneront automatiquement la perception d'agios au taux de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

6.d. Le non respect par le locataire de l'une quelconque de ces obligations aura pour conséquence l'exigibilité immédiate, par le loueur, de toutes les sommes dues, sans prendre en compte le mode et le terme de paiement initialement prévu. De plus, le client devra payer au loueur, outre les frais engagés pour le recouvrement, à titre de clause pénale, une indemnité fixée forfaitairement au taux de 15% l'an sur les sommes exigibles sous réserve de tous les autres dus. Enfin, l'autorisation pour le loueur de surseoir à de nouvelles locations.

6.e. Les lampes d'éclairage rendues hors d'usage seront facturées au client à 50% de leur valeur neuve.

Art.7 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

7.a. Le matériel est la propriété du loueur, à ce titre il est insaisissable par les tiers et le locataire n'a pas le droit de le céder ou de le sous-louer. Il ne doit apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

Art.8 - RESPONSABILITES :

8.a. Le locataire en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel.

8.b. L'indemnisation du matériel sinistré s'effectue sur la valeur de remplacement à

neuf au jour du sinistre, sans application de dépréciation ni remise commerciale suivant le prix public de vente ou sur la base des frais de remise en état aux coûts du jour.

8.c. Le locataire doit utiliser le matériel conformément à sa destination.

8.d. La responsabilité du loueur ne saurait être engagée suite au non fonctionnement ou mauvais fonctionnement des appareils loués liés à l'adjonction de matériel non compatibles, ou à une mauvaise utilisation.

Art.9 - ASSURANCES :

9.a. Le locataire doit assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf.

9.b. L'assurance doit notamment couvrir les risques de vol, perte ou détérioration qu'elle qu'en soit la cause ou la nature.

9.c. Le locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde.

Art.10 - CLAUSE RESOLUTOIRE :

10.a. A défaut par le locataire d'exécuter l'une quelconque des conditions générales de résiliation de location sera encourue de plein droit, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse et sans autre formalité judiciaire. Si le locataire refusait soit de payer soit de restituer le ou les matériels, les sommes versées en dépôt resteraient acquises au loueur, sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ailleurs.

Art.11 - LITIGE :

11.a. En cas de contestations, seul le tribunal de commerce dont dépend le loueur sera compétent pour arbitrer tout litige. Seul le droit français est applicable.

**TEKSAS sarl 8, rue des Couteliers 57070 METZ Actipôle tél: +33(0)3 87 32 56 19 - fax: +33(0)3 87 31 21 58 - Email: teksas**

